



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Loire Drôme Ardèche

**AUGMENTATION DE CAPITAL
RECEPISSE DE DEPOTS DE FONDS**

*Loi N° 66537 du 24/07/1966 sur les Sociétés Commerciales Art. L 225-3 et suivants –
L 225-6 et 7 – L 225-144 du Code de commerce*

Je soussigné, Monsieur Guillaume Astier

Agissant en qualité de : Directeur de Centre d'Affaires

Certifie par la présente que les somme de :

366€ (Trois Cent Soixante Six EUROS) versée par Mme Julie NEURY, par Virement Bancaire
16/03/2026

Soit un total de : **366 €** (Trois Cent Soixante Six EUROS)

Représentant le montant d'apport en numéraires de la **2JM** cours d'augmentation de capital, ayant son
siège social au **Bat Guenievre a Res les Dames du 201 Allée des Ondines, 07500 GUILHERAND
GRANGES** et immatriculée au RCS de **AUBENAS** sous le numéro **948 077 995**, portant ce dernier à un
montant total de **1 366 €** (Mille Trois Cent Soixante Six euros).

A été déposée le **16 mars 2026**

Sur un compte spécial ouvert en nos livres au nom de cette dernière sous le N° 08007096180
sous l'intitulé **COMPTE D'AUGMENTATION EN CAPITAL**

Par Madame Julie NEURY, **Représentant Légal**

Agissant au nom et pour compte de la société

Les retraits de Fonds ainsi déposés ne pourront intervenir que dans les conditions définies soit par :

- (1) ~~Les articles L 225-6 et 7 du Code de Commerce (Constitution)~~
- (1) L'article L 225-144 du Code du Commerce (Augmentation de Capital)

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à Saint Etienne le 16/03/2026

Signature

P/O
Rem
MATHIEU



(1) *Rayer les mentions inutiles*